



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 9 novembre 2018 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Freddy CATTANI, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusés : Émilie BLANC avec pouvoir à Jérôme GRENARD

20 h : Accueil de M Jean Paul Guy et Francis Lahaut, Vice-Président et membre du Comité de Défense et de Soutien de l'Hôpital de Saint Claude (CODESOHO).

Le maire les accueille et rappelle que le conseil des Bouchoux a délibéré avec l'intention de déposer une plainte mais que ceci n'a pas abouti car ce n'est pas possible pour une collectivité.

M Lahaut excuse M Jeannet, président du CODESOHO qui est en même temps au conseil municipal de Vaux les St Claude puis il présente la volonté d'organisation d'une consultation citoyenne pour être au plus près de la population et montrer que la population ne renonce pas. Suite à une rencontre nationale à Vierzon, le 23 octobre des responsables de comités de soutien d'hôpitaux, il a été décidé 5 actions : une pétition, une adresse à remettre en mains propres au congrès des maires de France, une demande d'audience au ministre de la santé, une mobilisation simultanée le 1er décembre autour de tous les hôpitaux concernés, et un référendum d'initiative local les 26 ou 27 janvier 2019 avec la volonté qu'il se tienne dans le plus de communes concernées par la fermeture de services de l'hôpital avec liste d'émargement des électeurs de la commune qui pourra être complétée par des résidents qui ne sont pas électeurs de la commune.

La question posée sera : êtes-vous pour ou contre la réouverture de la maternité et des services de chirurgie de l'hôpital de St Claude ?

M Guy précise qu'il y a 80 hôpitaux en France dans le même cas et dit « Je ne peux plus accepter d'être soignant et de ne plus pouvoir être malade dans l'endroit que j'ai choisi d'habiter. »

J.Grenard fait remarquer que les pompiers sont chronométrés pour prendre en charge les victimes mais qu'ils savent qu'ensuite celle-ci passera peut être plusieurs heures avant d'être conduite jusqu'à un hôpital ou ne pourra pas être prise en charge correctement car un hélicoptère ne pourra pas décoller à cause du mauvais temps.

Secrétaire de séance : Patrick ABRAHAM

Ouverture de séance à 20h55

Approbation du Procès-Verbal du 21 septembre 2018

Isabelle Heurtier remarque que, dans les modifications de statuts de la CCHJSC, (p6 , Statuts CCHJSC) c'est la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations qui devient obligatoire et pas la compétence eau et assainissement. En terme, d'assainissement, la compétence communautaire ne s'applique qu'au SPANC.

Elle remarque également que dans le document transmis, il manque plusieurs lignes entre les 2 dernières pages Patrick Abraham remarque que Sylvain Dionnet et lui-même n'ont pas dit que les subventions Effilogis sont «pratiquement garanties», et que si c'est ce qui a été compris ce n'était pas leur intention.

De plus, pour la mise à disposition de la salle polyvalente, il s'est abstenu seulement pour le pouvoir qu'il avait pour Freddy Cattani.

Le Procès-Verbal du 5 juillet est adopté avec les remarques formulées, à l'unanimité des présents et pouvoir.

1- Taxe d'aménagement : modification du taux et exonérations facultatives

Isabelle Heurtier présente les possibilités de modification et précise que le taux du département passera de 1% à 1,5 % à partir du 1er janvier 2019. Ce qui entraînera une augmentation non négligeable pour chaque demandeur d'autorisation d'urbanisme soumise à cette taxe.

Après un tour de table, il est décidé de ne pas modifier les taux communaux de cette taxe. La délibération du 28 octobre 2016 reste en vigueur.

2 – Budget principal : décision modificative n°2

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) – Opération	Montant
2013 (20) – 100 : Frais d'étude	7 000,00		
2135 (21) – 100 : Instal. gén. agencement	- 3 400,00		
2152 (21) – 200 : Installations de voirie	1 600,00		
2184 (21) – 300 : Mobilier	- 3 200,00		
2313 (23) – 100 : Constructions	- 2000,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil adopte cette décision modificative N°2 pour le budget investissement.

3 – Avenir scolaire de notre territoire : projet d'intention lancement étude

Suite aux rencontres entre le DASEN en fin d'année scolaire et les maires des communes concernées (Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Les Molunes) il avait été décidé que si le poste de l'école des Moussières sortait de la carte scolaire, les communes s'engageraient à travailler sur l'organisation des écoles sur notre territoire.

Une dernière réunion a eu lieu en Sous-Préfecture. Différents scénarii ont été élaborés et il a été proposé de faire une étude sur le territoire pour évaluer la faisabilité et la qualité des scénarii mais aussi pour savoir ce qui en est du côté financier.

Il y a un engagement oral de Mme la Sous-Préfète pour que l'on puisse déposer un dossier de demande de financement par la DETR (50%). Septmoncel et Lamoura profiteraient éventuellement de l'étude pour un second scénario qui leur serait propre.

Le dossier sera porté par un des SIVOS qui devra établir un cahier des charges avec validation par les conseils municipaux.

Après délibération, le conseil valide l'intention de porter une étude de scénario en vue de la mise en place d'un RPI unique sur le territoire, confie cette étude aux deux SIVOS du secteur, décide que les deux SIVOS s'entendent fin que l'un mandate l'autre afin de porter le projet, décide que la répartition des charges entre les communes soit basée sur le nombre d'habitants, mentionne qu'en cas d'inscription d'un des postes à la carte scolaire, il ne sera pas donné de suite et autorise le maire à signer les documents nécessaires ; par 10 voix pour, 1 abstention (R. Collignon)

4 – Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018

Jérôme Grenard précise que c'est une organisation particulière pour le Centenaire et en donne le déroulé. Il félicite à nouveau le Comité des Fêtes et les écoles pour le travail réalisé.

5 – Organisation de la réunion du 14 novembre avec Eau bien Commun

Le maire informe de la tenue de cette réunion publique à la salle polyvalente à partir de 18h30.

6 – Information sur travaux SIDEK de Très la Ville

Patrick Abraham informe qu'il y a un litige entre le SIDEK et la commune à propos des travaux commandés par la commune et ceux que le SIDEK a prévu de réaliser, à Très la Ville. Le SIDEK n'a pas prévu de réaliser l'effacement complet de l'éclairage public.

Jérôme Grenard et Patrick Abraham expliquent que lors du vote de la commande, ils ont présenté en toute bonne foi les travaux prévus et sont navrés de cette incompréhension avec le SIDEK.

Questions diverses :

- Le courrier de Mme Fabienne DEYNOUX reçu le 24/09, ayant pour objet la plainte en diffamation, est lu.
- Bulletin municipal : Les commissions et les associations qui souhaitent faire un article dans l'écho des couloirs devront le transmettre à la mairie pour le 14 décembre 2018 dernier délai.
- La Cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 18 janvier 2019

Informations diverses :

- Information d'une réunion publique de soutien pour l'hôpital le 13/11/18 à la salle des fêtes de Saint Claude.
- Un appel aux bénévoles est lancé pour le balisage du sentier raquettes des Bouchoux : rendez-vous à la salle polyvalente le 17 novembre à 9h30.

- Une convention cadre a été signée entre l'Education Nationale et l'Association des Maires du Jura. Elle est consultable en mairie.
- La fête de Noël des écoles aura lieu le samedi 15 décembre.

Prochain conseil le 14 décembre à 20h

La séance est close à 23h15

I.HEURTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Heurtier', written in a cursive style with several loops and a horizontal line at the end.